

DACP

REF : DACP2013077

Signataire : MC/ED/PSL

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux concernant le lot n°10 vitrerie - Années 2012 à 2015. Autorisation de signature. - Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants concernant le lot n°10 vitrerie, miroiterie - Années 2010 à 2013. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Par délibérations du 28 mai 2009 et du 19 octobre 2011, le Conseil Municipal a approuvé les projets de marché relatifs aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants pour les années 2010 à 2013, ainsi que le marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015 et autorisé Monsieur le Maire à les signer.

Des besoins importants sont apparus concernant le lot n°10 de ces deux marchés :

- « vitrerie, miroiterie » pour le marché de travaux ;
- « vitrerie » pour le marché de fourniture.

En effet, de nombreux et coûteux actes de vandalisme ont impliqué un dépassement des seuils fixés auxdits marchés pour permettre la réalisation de ces travaux, via des interventions en régie directe ou par celles d'opérateurs économiques.

De ce fait, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter par voie d'avenant le seuil annuel maximum du lot n°10 des deux marchés susvisés afin de pouvoir procéder, sur le dernier trimestre 2013, aux interventions nécessaires.

Concernant le marché de travaux arrivant à échéance au 31 décembre 2013, le seuil initialement fixé à 60 000.00 € TTC doit être porté à 69 000.00 € TTC pour la période restant à courir, faisant ainsi ressortir une plus value de 9 000.00 € TTC, soit + 15%.

Concernant le marché de fourniture, le seuil, initialement fixé à 25 100,00 € HT (30 019,60 € TTC) doit être porté à 28 865,00 € HT (34 522,54 € TTC) pour la seule année 2013 (hors périodes de reconduction pour les années 2014 et 2015) faisant ainsi ressortir une plus value de 3 765,00 € HT (4 502,94 € TTC), soit + 15%.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les projets d'avenants n°1 :

- au lot n°10 « vitrerie, miroiterie » du marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants ;
- au lot n°10 « vitrerie » du marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux.

Et autoriser le Maire à les signer lesdits avenants avec la société FTM PVC, titulaire des deux lots.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013077

Signataire : MC/ED/PSL

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux concernant le lot n°10 vitrerie - Années 2012 à 2015. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres du 15 mai 2012, passé avec la société FTM PVC et exécutoire au 22 mai 2012 ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°10 « vitrerie » ;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2013 ;

Considérant, le volume et les coûts des achats réalisés ainsi que les interventions restant à accomplir dans le cadre du programme 2013 en matière d'entretien et de réfection des vitreries dans les bâtiments communaux,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°10 « vitrerie », relatif au marché de fourniture pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015.

Cet avenant a pour effet d'augmenter, pour la seule année 2013 de ce marché à bons de commande, le seuil maximum dudit lot en le portant de 25 100,00 € HT à 28 865,00 € HT, faisant ressortir ainsi une plus-value de 3 765,00 € HT, soit + 15%.

AUTORISE monsieur le Maire à le signer, avec la société FTM PVC.

Le Maire adjoint
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER